

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**124<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 décembre 2019 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente  
Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire  
Madame Nathalie Savard, commissaire  
Madame Nancy Verreault, vice-présidente  
Madame Andrée Verreault, commissaire  
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

**Aussi présentes :** Madame Christine Fortin, directrice générale et madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour / acceptation**

**CE191217-01** Sur la proposition de madame Patricia Brassard, les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de de la séance.

**1.2 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation**

**CE191217-02** Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019 (122<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.

**2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS**

Aucun

**3. OBJETS DE DÉCISIONS**

**3.1 Assurances: adhésion à un regroupement d'achat et mandat**

**Considérant** la création d'un regroupement d'achat pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);

**Considérant** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par ce regroupement de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**Considérant** la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2020-2021;

**Considérant** que la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

**Considérant** qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

**Considérant** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**Considérant** l'appel d'offres public fait en mars 2019 (SEAO, # 1241567), pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les résultats de cet appel d'offres;

**Considérant** que l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publiques prévoit spécifiquement la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services, sous réserve de certaines conditions, et que ces conditions ont été respectées;

**Considérant** que l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publiques stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans, et que cette autorisation a été donnée;

**Considérant** la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;

**CE191217-03**

**Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec, regroupement d'achat de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17, pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;
- de mandater la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada (BFL Canada risques et assurances inc.), en application de la clause d'option de

renouvellement prévue au contrat ou, à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

- de mandater la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- d'autoriser Mme Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, à signer tout document découlant de la présente résolution.

### **3.2 Frais de déplacement**

**Considérant** les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

**Considérant** qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

**Considérant** les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 19 novembre et le 16 décembre 2019 soumises au comité exécutif pour approbation;

**Considérant** que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

**Considérant** que ces demandes sont raisonnables;

**CE191217-04**

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 19 novembre et le 16 décembre 2019.**

## **4. INFORMATION**

### **4.1 Remplacement du parement en amiante à l'école Notre-Dame : choix de l'entrepreneur**

Un appel d'offres public a été réalisé pour le remplacement du parement en amiante à l'école Notre-Dame. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 décembre à 14 h et quatre (4) entreprises ont déposé des offres :

- Construction Israël Concept inc.
- Construction Bon Air inc.
- Lamellé Québec inc.
- Isofo inc.

C'est l'entreprise Lamellé Québec inc. qui a déposé la soumission la plus basse, laquelle était conforme.

En conséquence, la directrice générale a retenu la soumission de l'entreprise Lamellé Québec inc. pour le remplacement du parement en amiante à l'école Notre-Dame au prix de 99 802 \$ (taxes exclues).

### **4.2 Séances extraordinaires pour le choix des professionnels : gymnases Du Bon Conseil et Albert-Naud**

Dépôt des dates des séances extraordinaires prévues pour le choix des professionnels pour la construction des nouveaux gymnases aux écoles Du Bon Conseil et Albert-Naud.

## **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CE191217-05**

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 15.**

Roxanne Thibeault  
Présidente

Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale